



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Compte rendu des réunions de l'Assemblée Générale Mercredi 26 Juin 2019 – Bruxelles

Assemblée Générale Ordinaire

Aurelio Bilbao, président du CC Sud a ouvert la réunion en remerciant l'ensemble des participants et plus particulièrement les représentants de la Commission Européenne : Pascale Colson, Ursula Krampe et Jonathan Shrivès. L'ordre du jour a été modifié afin d'inclure une présentation du Policy Statement par Pascale Colson. Le compte rendu de la précédente réunion a été validé.

1. Rapport d'activité

Chloé Pocheau a présenté le rapport d'activité de l'exercice 2018-2019, en passant en revue les grandes priorités du CC Sud et les travaux accomplis afin d'y répondre. Ce rapport a été validé par l'assemblée générale.

2. Comptes et budget prévisionnel

Florent Cadic, Commissaire aux comptes du CC Sud (Cabinet In Extenso) a présenté les comptes de l'exercice 2018-2019, en expliquant les principales sources de dépenses (déplacements, frais de personnel) et les différentes sources de subventions (régions, CE, cotisations). Le CC Sud présente un excédentaire de 38 312 euros. Le Commissaire a certifié de la bonne tenue des comptes et l'assemblée générale a validé les comptes. Aurélie Drillet, a ensuite présenté le budget prévisionnel pour l'exercice 2019-2020, budget qui a été approuvé par l'assemblée générale.

3. Programme de travail

Chloé Pocheau, a présenté le programme de travail pour l'exercice 2019-2020, en précisant les travaux qui ont déjà été initiés.

Andréa Ripol (Seas at Risk) a interrogé les membres sur l'utilité de réaliser un avis sur les possibilités de pêche pour 2020, sachant que d'après la PCP l'ensemble des stocks devra être



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

au RMD en 2020, il n'y a donc pas, selon elle, de place à la discussion. Andréa Ripol a également proposé que le CC Sud réalise un avis sur l'article 17 de la PCP, traitant des critères environnementaux et sociaux.

Jean-Marie Robert (OP Pêcheurs de Bretagne), Miren Garmendia (OPEGUI), Eduardo Miguez (puerto de Celeiro), Santiago Folgar Guttierrez (AVOCANO), Jerome Jourdain (UAPF) et Luis Vicente (ADAPI) ont tous exprimé leur désaccord avec cette proposition. Pour eux, il est nécessaire que le CC Sud exprime son opinion sur les avis du CIEM.

Serge Larzabal (CNPMEM) précise toute fois que discuter de l'article 17 est tout à fait envisageable, le CC Sud se voulant être un lieu d'échanges et de débats entre les membres sur l'ensemble des sujets qui leur semblent pertinents.

Aurelio Bilbao, président du CC Sud, a encouragé les membres à alimenter le débat, transmettre leurs expériences et leurs opinions en particulier sur les questions socio-économiques.

Pascale Colson, représentante de la Commission Européenne a précisé qu'effectivement les avis scientifiques ne prenaient pas en compte tous les critères, notamment les critères socio-économiques, elle encourage donc les CC à transmettre à la Commission leurs points de vue et leur expérience sur ces questions.

Finalement, David Milly (OP pêcheurs d'Aquitaine) a demandé à ce que le CC Sud, se positionne sur des règles de gestion dans le cadre de l'article 6 du plan de gestion et Jerome Jourdain (UAPF) a souligné l'importance de suivre de près le développement du règlement de Contrôle : les modifications qui vont être présentées et leurs concordances avec les autres règlements.

Le programme de travail a été validé par l'assemblée générale.

4. Mandat du Commissaire aux comptes

Le mandat de commissaire aux comptes et de son suppléant arrivant à expiration lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018.

Conformément aux règles françaises un appel d'offre a été effectué et nous avons reçu trois réponses. Au vu de ces réponses et compte tenu du travail réalisé jusqu'à présent et la



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

bonne connaissance de notre structure d'une part, et étant de plus le moins onéreux, l'assemblée Générale décide de :

- Nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire le cabinet IN EXTENSO OUEST AUDIT, domicilié 1 rue Benjamin Franklin– CS 10047 – 44801 SAINT HERBLAIN CEDEX, représenté par Philippe TESSON pour une durée de 6 exercices ; soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2025.
- Nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant Monsieur Laurent GUILBAUD, domicilié 1 rue Benjamin Franklin– CS 10047 – 44801 SAINT HERBLAIN CEDEX, pour une durée de 6 exercices ; soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2025.

5. Policy Statement

Pascale Colson, représentante de la Commission Européenne, a présenté le Policy Statement (Diaporama disponible sur le site du CC Sud). Les messages principaux à retenir sont les suivants :

- Il faut respecter les dates butoirs afin que la CE puisse prendre en compte les avis du CC Sud
- Les progrès afin d'atteindre les objectifs de la PCP sont toujours en cours, cependant un certain nombre de stocks restent encore surpêchés et/ou hors des limites biologiques de sécurité, les efforts doivent donc être intensifiés
- Un stock en bon état aide à améliorer les performances économiques d'une flotte
- Un contrôle efficace et l'application de l'obligation de débarquement sont des points primordiaux

Les membres ont pu faire part de leurs commentaires à la Commission :

- David Milly (FEDOPA) a mentionné le vieillissement de la flotte et le manque de renouvellement générationnel. Malgré ce constat, la Commission n'est pas en faveur d'un retour des aides à la construction ou à l'achat de nouveau navire. C'est cependant un sujet de discussion entre les institutions européennes.
- Jerome Jourdain (UAPF) a posé la question de la transition écologique, qui n'est, selon lui, pas possible aujourd'hui sur les navires de pêche à cause de la rigidité de la réglementation européenne. Les navires de pêche ne peuvent suivre les innovations



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

technologiques.

- Juan Trujillo (ETF) a précisé que le rôle de l'Europe était aussi de garantir des bonnes conditions de travail aux marins européens ou de pays tiers.
- Javier Lopez (OCEANA) a demandé à ce que les indicateurs économiques soient plus détaillés à l'échelle des métiers.
- Francisco Portela Rosa (VIANAPESCA) a souligné que la Commission Européenne n'avait pas assez accompagnée la mise en place de l'obligation de débarquement, notamment sur la sélectivité.

6. Calcul des TAC (de minimis)

Jonathan Shrives a présenté la méthode de calcul suivie par la Commission pour proposer les TAC. Suite à la mise en place de l'obligation de débarquement cette méthode a en effet changé ainsi que la terminologie. La Commission se base sur les données transmises par les Etats Membres et les données scientifiques, toutes ces données et les calculs de la Commission sont publiques et donc disponibles à tous.

La présentation de Jonathan Shrives est disponible sur le site du CC Sud

Jonathan Shrives a apporté des précisions en réponse aux questions des membres :

- La Commission Européenne fixe uniquement les TAC, la répartition au niveau national des quotas est du ressort des Etats Membres. De plus, les exemptions sont faites à l'échelle d'une année, les Etats Membres peuvent cependant adapter le système à une autre échelle temporelle (mensuelle...)
- Les différences de pratiques expliquent les différences dans les systèmes d'exemptions (ex, de minimis combinés en mer du nord)
- Un capitaine de navire peut se tourner vers des engins plus sélectifs de son propre chef
- Dans les cas où les données ne sont pas suffisantes, la Commission fait preuve de précaution, ce qui explique des surestimations des rejets
- Des actions pilotes sont en cours afin d'améliorer l'enregistrement des captures de la pêche de loisir



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Assemblée Générale Extraordinaire 1

Livia Spera (ETF) a souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants et a présenté les missions d'ETF en particulier concernant la pêche et les conditions de travail des marins.

1. Election du Comité Exécutif

Les membres de chaque délégation ont présenté leurs candidats pour le Comité Exécutif :

Secteur Français :

- Serge Larzabal – CNPMEM
- Julien Lamothe – ANOP
- David Milly – FEDOPA
- Jean-Marie Robert – Pêcheurs de Bretagne

Secteur Portugais :

- Francisco Portela Rosa – VIANAPESCA
- Luis Vicente – ADAPI
- Humberto Jorge – ANOPCERCO
- Gualberto Amaral – Federação das pescas de Açores

Secteur Espagnol :

- Miren Garmendia – OPEGUI
- Jose Basilio Otero Rodriguez – Federacion Provincial de Lugo
- Sergio Lopez – OPP Lugo ([Exercices 1 et 3](#))
- Francisco Teijeira – Asociacion de armadores de buques de Marin ([Exercices 1 et 3](#))
- Torcuato Teixeira – PESCAGALICIA/ARPEGA/OBARCO ([Exercices 2 et 4](#))
- Eduardo Miguez – Puerto de Celeiros ([Exercices 2 et 4](#))

Autres groupes d'intérêt :

- Ana Matias – SCIAENA
- Javier Lopez – OCEANA
- Andrea Ripol – Seas at Risk





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

- Raul Garcia – WWF
- Jose Luis Otero – FREMSS
- Jose Antonio Beiro – Federacion Gallega de pesca de recreo
- Oscar Sague – IFSUA
- Inès Cardoso – LPN
- Gérald Hussenot – BlueFish
- Jorge Saez Jimenez – SOLDECOCOS

Ces propositions correspondant aux statuts du CC Sud et au principe d'autodétermination, l'assemblée générale a approuvé l'ensemble des candidatures pour le Comité Exécutif.

Assemblée Générale Extraordinaire 2

1. Election du Président

L'assemblée générale a approuvé la proposition du Comité exécutif de reconduire le mandat du président Aurelio Bilbao.

BILAN :

- Validation du rapport d'activité et des comptes 2018-2019
- Validation du programme de travail et du budget 2019-2020
- Renouvellement du contrat du Commissaire aux comptes pour 6 exercice (Cabinet In Extenso)
- Réélection d'Aurélio Bilbao à la présidence du CC Sud
- Renouvellement du Comité Exécutif
- Présentations et discussions par et avec la Commission Européenne sur le Policy Statement et les méthodes de calcul des TAC